

Il y a mille et une façons de traumatiser quelqu'un-e sans laisser de traces visibles... C'est plus un climat d'insécurité, de menaces, d'humiliation qui prévaut.

Ce ne sont pas les policiers qui ont le pouvoir de décider de notre sort selon notre comportement (parler plus, être docile), contrairement à ce qu'ils affirment. En réalité, notre destin est entre les mains d'un magistrat instructeur qui décide de la longueur de notre garde-à-vue. Par contre c'est nous qui décidons d'accepter ou non la comparution immédiate. Il est fortement conseillé de ne pas accepter la comparution immédiate, pour avoir le temps de préparer son dossier avec un-e avocat-e. Le contraire de ce que conseillent les flics !

Souvent, il y a un nouvel interrogatoire qui clôt la garde-à-vue, sous menace (fictive) de la prolonger ou en vous promettant que vous allez être libéré-e bientôt. Il s'agit de ne pas être dupe de ces manipulations et de garder sa langue encore une fois. Viendra peut-être alors réellement le temps de la sortie. A l'issue de la détention, les policiers savent que nous sommes épuisé-e-s et à bout et que parfois, on peut-être tenté-e de vouloir sortir le plus vite possible.

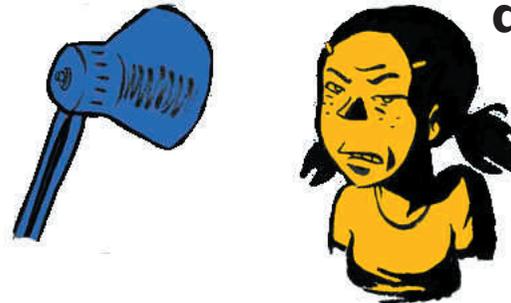
Une fois sorti-e

Si on est seul-e, il est important de ne pas le rester et d'aller voir quelqu'un-e de confiance et prêt-e à nous accueillir. On peut ressentir l'envie de passer à autre chose en se douchant, en changeant de vêtements, etc. Il est important de se faire plaisir en mangeant bien, en se mettant dans un environnement familier ou protecteur. Ne pas hésiter à partager son récit et ses émotions avec une ou des personnes de confiance, à rester avec elles le temps qu'il faudra. Un peu de chaleur humaine fera du bien.

Si on le juge utile (traces de coups, préjudice moral, état de choc...) il faut aller consulter un médecin, qui pourra nous donner des jours d'ITT.

Contact : soutienmutuel@riseup.net

Les différentes étapes émotionnelles de la garde-à-vue



Dans ce texte, nous parlerons essentiellement des différents états que l'on peut traverser lorsque l'on vit une garde-à-vue ou simplement un contrôle d'identité. La manière de traiter le sujet ne sera pas juridique comme plusieurs brochures l'ont déjà décrit mais bien du côté de l'individu-e qui traverse une épreuve humaine.

L'arrestation

Premier temps celui de l'arrestation. Elle est parfois inattendue et vient alors nous déstabiliser au moment où on s'y attend le moins. Elle peut se faire dans la violence ou d'une manière en apparence plus « soft ». On se sent souvent pris-e de cours dans ces cas là, face à des personnes qui agissent rapidement et sans nous expliquer les règles. On est alors mis-e dans une première situation d'infériorité qui va durer.

Concrètement, cela signifie que nous perdons notre liberté d'aller et de venir à notre guise. A partir du moment de l'arrestation et ce jusqu'à ce qu'on soit libre, tous nos déplacements, l'accès aux toilettes, se reposer, manger, etc... seront dictés par des policiers.

Durant le transfert au poste de police, les policiers vont nous menotter et en fonction du type d'arrestation lors d'une manifestation ou seul-e, les flics peuvent utiliser soit des menottes en métal soit en plastique. Lors du menottage, les flics pour mieux nous dominer, peuvent les serrer très fort.

Rappelez-vous que durant tout le temps où vous serez détenu-e, les flics n'hésiteront pas à nous provoquer, à mentir pour nous humilier, nous rabaisser, pour nous faire dire n'importe quoi.

Arrivée au poste et interrogatoire

Second temps, l'arrivé-e au poste. On est mis-e « au frais » dans une cellule est là le temps va alterner entre attente et mise sous pression de la part des policiers. Durant la période d'attente on traverse plusieurs états : envie de sortir de là le plus vite possible, crainte d'être seul-e sans que les proches le sachent, sentiment d'insécurité par rapport à ce qui va suivre et au temps qu'on va rester, peur des conséquences, etc.. Et pour les mineur-e-s, une crainte supplémentaire, la réactions de la famille.

Les flics vont certainement vouloir nous fiché : On va nous faire passer des tests soit d'empreintes digitales, soit d'ADN, soit de photos anthropométriques. De fait, les limites sont floues, souvent on ne sait pas si on a le droit de refuser et quelles en sont les conséquences. On vit une fois de plus des moments d'incertitude et de tension.

Vient ensuite le temps de l'interrogatoire. On ressent l'envie de se soulager du « poids » de ce qui nous est reproché, de soumettre notre déclaration à la version qu'on attend de nous, malgré notre point de vue. On est mis-e dans une situation de confession. Comme avec les péchés, on nous demande d'avouer nos fautes pour gagner non pas le paradis mais une sortie rapide.

Le jeu du flic gentil et du flic méchant n'est pas innocent. En effet, on a envie de faire chuter la tension en étant docile. En réalité, toutes les cartes du jeu sont aux mains des personnes qui mènent l'interrogatoire. Connaître ses droits par différents guides est dans ces moments une ressource importante pour moins se sentir en terrain inconnu et avoir des points de maîtrise dans la situation. Par exemple, savoir qu'on a le droit de ne pas répondre à ce qu'on nous présente comme obligatoire peut nous aider.

Plusieurs attitudes sont possibles :

- 1) ne pas parler du tout, sous la forme de « je n'ai rien à déclarer », et quand ils insistent « j'ai déjà répondu à cette question »
- 2) on invente une version qui nous convient et on s'y tient
- 3) on répond à tout et on coopère pour subir le moins de pression possible

Ces approches se mélangent et se chevauchent le plus souvent pour une même personne.

Entre les interrogatoires, peuvent se succéder des retours en cage, là se suivent des moments d'attente. On se sent parfois coupable de s'être laissé-e arrêter, on angoisse de ce qui nous est reproché, on s'en veut d'avoir parlé, on se sent perdu-e,... Enfin on nous annonce soit qu'on va être relâché-e soit qu'on va aller en garde-à-vue.

La garde-à-vue

En cas de garde-à-vue, on sait qu'on est là pour un temps indéfini mais il sera de toutes façons toujours trop long. On nous signifie nos droits et ensuite on a normalement la possibilité d'appeler un-e proche ainsi que de rencontrer un-e avocat-e et un médecin. Il est fortement conseillé de le faire. Le fait de savoir que des personnes sont au courant de notre situation et vont se mobiliser peut être d'un grand réconfort, en même temps qu'une source de tension pour les mineur-e-s.

Pendant la garde à vue, les limites cessent d'être identifiées. Le temps passé seul-e en cellule sert à nous cuisiner pour la déposition qui suivra, à mettre nos nerfs à l'épreuve et ainsi à nous mettre en situation de faiblesse. Cette épreuve peut être accompagnée de nombreuses humiliations gratuites : fouille intégrale avant d'entrer dans la cellule, coups, blagues dégradantes et injures, allusions. Il